

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	OUIBUS
Raison sociale de l'entreprise	OUIBUS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n °3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

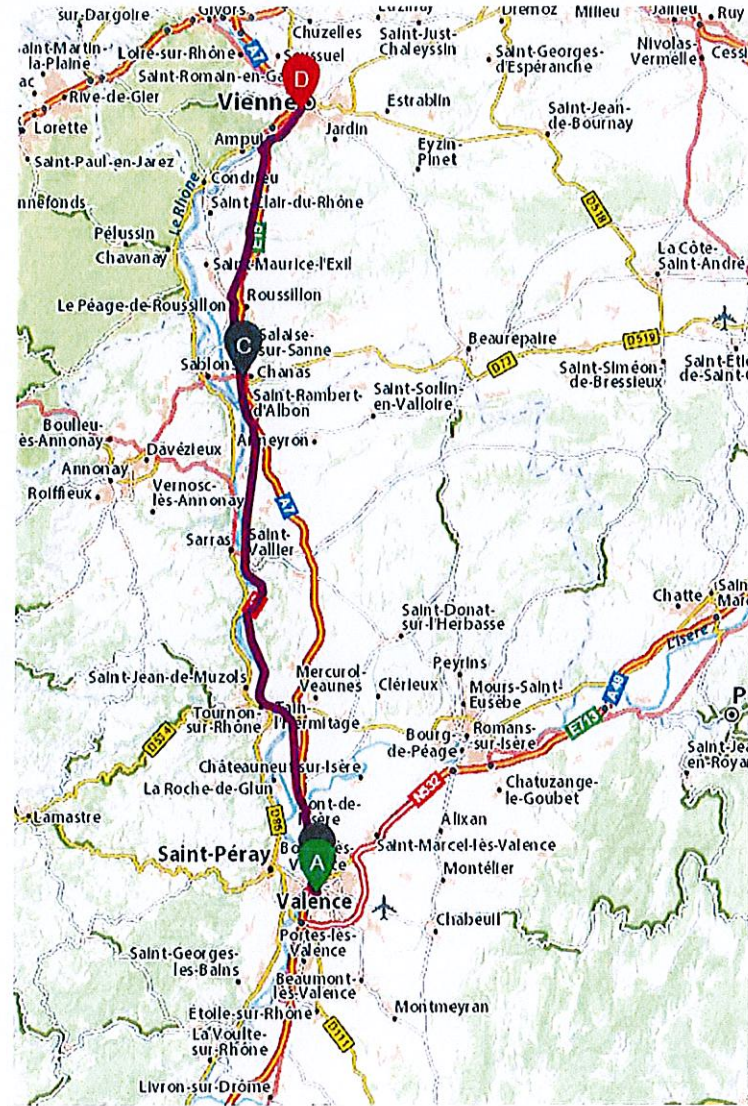
Origine ² de la liaison (adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	VALENCE 48, rue Denis Papin 26000 Valence 44.926842,4.892645
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	VIENNE 13-15 cours de Verdun 38200 Vienne 45.518701,4.870794
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Valence-Vienne via Bourg-Les-Valence et Chanas
Temps de parcours (en heures et minutes)	01h10min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Valence-Vienne via Bourg-Les-Valence et Chanas

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Valence <> Vienne via Bourg-les-Valence et Chanas



VALENCE <> VIENNE via BOURG-LES-VALENCE et CHANAS

- Sens Valence <> Vienne

	Trajets quotidiens	
VALENCE Départ <i>38 RUE DENIS PAPIN</i>	10h30	18h00
BOURG-LES-VALENCE Passage <i>Montée du long</i>	10h40 / 10h45	18h10 / 18h15
CHANAS Passage <i>28 RUE DE REVOLLON</i>	11h10 / 11h15	18h40 / 18h45
VIENNE Départ <i>Cours de Verdun</i>	11h40	19h10
OFFRE PAR TRAJET	1 car 44 places	1 car 44 places

- Sens Vienne <> Valence

	Trajets quotidiens	
VIENNE Départ <i>Cours de Verdun</i>	08h20	16h20
CHANAS Passage <i>28 RUE DE REVOLLON</i>	08h45 / 08h50	16h45 / 16h50
BOURG-LES-VALENCE Passage <i>Montée du long</i>	09h15 / 09h20	17h15 / 17h20
VALENCE Arrivée <i>38 RUE DENIS PAPIN</i>	09h30	17h30
OFFRE PAR TRAJET	1 car 44 places	1 car 44 places